

***COMMUNE DE CHASSAL - MOLINGES***

***COMPTE RENDU***

***RÉUNION ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2021***

***SALLE DE LA MAIRIE DE MOLINGES***

----------------------

**La réunion du Conseil municipal se déroule dans la salle du conseil de la Mairie de Molinges.**

***PRESENTS*** : DEMARCHI JF - BARONI JJ - EYSSAUTIER C. - MORA C. - DUIVON M. - VIALARD E. - BOURGEAT G - CHAPOTOT PH

Mmes PORCHEREL M - MEYNIER CL - BERLUCCHI A. - LAHU N - BEGUET V - ROUSSIER S - BESSE M - LEBOSSÉ S

**Absente** : Mme GUYENOT

**Excusés** : M. CORNU D - DELACROIX JL

**Pouvoirs** de M. CORNU D à M. BARONI JJ / M. DELACROIX JL à M. CHAPOTOT PH.

**Secrétaire de séance** :

La convocation pour la séance 18 Octobre 2021 a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 12 Octobre 2021.

Monsieur le Maire annonce des nouvelles règles sanitaires au niveau des réunion du conseil.

* Les séances du conseil sont publiques.
* Le huis clos peut-être demandé par le Maire ou 3 des membres du conseil, et la décision se prend par délibération.
* Ne pas demander le pass sanitaire.
* Respect des gestes barrières – distanciation et gel hydroalcoolique.

Le Maire fait l’appel des membres du conseil.

Absents : Mme GUYENOT - M. CORNU D - DELACROIX JL

Et annonce les pouvoirs

**POUVOIRS**

M. CORNU D à M. BARONI JJ / M. DELACROIX JL à M. CHAPOTOT PH.

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de la séance, M. BOURGEAT Gérard est candidat. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s’ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion du 6 Septembre 2021 et s’ils ont des remarques à faire - Aucune remarque

Le conseil municipal, par 16 voix pour + 2 pouvoirs, vote les termes du procès-verbal du précédent conseil municipal.

**1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Depuis le transfert de la compétence du PLUi à la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude

Les D.I.A – Déclaration d’Intention d’Aliéner – sont soumis à l’avis des communes et de la Communauté de Communes. Les demandes sont déposées en Mairie, et soumises à l’avis du conseil municipal, ensuite elles sont transférées à la Communauté de Communes pour avis et signature du Président.

Monsieur le Maire informe le conseil que les D.I.A seront toujours présentées au conseil municipal.

**Maison Indivision LANCON Josiane**

Vu la demande de Maître Morgane PLOUZNIKOFF, notaire à Saint-Claude concernant la vente des biens situés au Village de Marignat - Chassal – cadastrée 339 A 444 à Molinges appartenant aux consorts LANCON au profit de Madame MONNIER Nadège. Considérant que ces biens sont soumis au droit de préemption.

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable sur la vente des biens Cadastrés 339 A 444 à Molinges.

**Maison WAILLE Philippe**

Vu la demande de Maître Isabelle MEYNIAL-DESMARE, notaire à Arinthod concernant la vente des biens situés Au Village - Chassal - cadastrés 113 A 631-632-636-638-947-949-950-955-957 appartenant à M. et Mme WAILLE Philippe au profit de M. PETIT Jérémy et Mme SIMONET DE LABORIE Evie. Considérant que ces biens sont soumis au droit de préemption

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la vente des biens Cadastrés 113 A 631-632-636-638-947-949-950-955-957 à Chassal.

**Maison Succession GUY Madeleine**

Vue la demande formulée par les services des domaines à Dijon concernant la vente des biens situées Au Village à Chassal – cadastrés 113 A 274 – 279 appartenant à la succession de Mme GUY Madeleine au profit de M. BESSE Sébastien. Considérant que ces biens sont soumis au droit de préemption.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la vente de ces biens cadastrés 113 A 274 – 279 à Chassal.

**Atelier et terrains Consorts ROCHET – Consorts LAHU**

Vu la demande formulée par Maître Agnès BUSCOZ, notaire à Saint-Claude, concernant la vente des biens situés Au Village à Chassal et cadastrés 113 A 210-804-805-808 appartenant aux consorts ROCHET au profit de M. Yannic LORGE. Considérant que ces biens sont soumis au droit de préemption.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la vente de ces biens cadastrés 113 A 210-804-805-808 à Chassal.

Vu la demande formulée par Maître Agnès BUSCOZ, notaire à Saint-Claude, concernant la vente des biens situés Au Village à Chassal et cadastrés 113 A 210-804-805-808 appartenant aux consorts LAHU au profit de M. Yannic LORGE. Considérant que ces biens sont soumis au droit de préemption.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la vente de ces biens cadastrés 113 A 210-804-805-808 à Chassal.

**TRAVAUX EN COURS**

Assainissement en ZI Chambouille → La traversé de la RD 436 a été réalisée

Goudronnage → La communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude prévoit le goudronnage des trottoirs de Fontaine Benoît en même temps que le Chemin des Rus et Chambouille

Carrefours → Une réunion a eu lieu avec le Géomètre, la commune, Protect’Alarm et Signaux Girod

Afin de déposer l’avant-projet détaillé, il manque des devis.

Le Maire souhaite que ce dossier soit finalisé rapidement et il rappelle que ce projet consiste à la mise en place de feux tricolores, de caméras et de panneaux signalétiques électroniques.

Arrivée de Madame PORCHEREL Monique à 19 H 30.

**VOIE DOUCE**

Suite au dernier conseil municipal, les courriers ont été adressés aux différentes institutions pour avis.

La SNCF Réseau Bourgogne Franche-Comté accompagne les collectivités porteuses de projets de remploi de ces emprises. La mise à disposition du foncier ferroviaire se fait par l’intermédiaire d’une convention de transfert de gestion pour une durée maximale de 25 ans entre la SNCF et la ou les collectivités.

Un contact sera pris avec le Parc Naturel Régional qui pilote déjà 2 projets identiques.

Une réunion sera programmée avec les différents parties concernées.

Philippe CHAPOTOT →Est-ce-que les voies ferrées seront déposées ?

Jean-François DEMARCHI → oui pourquoi pas, mais ce sera à la commune de la faire, car la SNCF ne s’en occupe pas.

**ROUTE DE MARIGNAT / ROUTE DES RADELIERS**

Un courrier a été adressé à tous les administrés domiciliés sur le Route de Marignat.

Une demande a été faite aux services du Département pour la commande des plaques de Rue.

**DEVIS**

Chauffage Salle des fêtes à MOLINGES

Cet hiver, suite au froid, la cassette a gelée donc plus de chauffage dans la salle des fêtes – impossible de réparer, car cet élément n’existe plus.

Des devis ont été demandés

BONIN → Installation d’une pompe à chaleur – TTC 42 400 €

PICARD S.A → Réutilisation du réseau existant + installation d’une ventilation double flux – TTC 27 103 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents accepte le devis de la STE PICARD.

Des dossiers de subvention seront déposés au Département du Jura, à l’État, et à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

Chalet à vélos à l’école de CHASSAL

Afin de remplacer l’existant qui est abimé, nous avons demandé 3 devis

BELUARDO → 9 834.78 €

VALOBOIS → 7 027.44 €

GROSFILLEX → 1 589.00 €

Une dalle sera nécessaire pour poser ce chalet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents décide de retenir le devis de la Sté GROSFILLEX.

Station de pompage à Molinges

Mise en place d’un système d’autosurveillance sur la station de pompage à Molinges

Sté THIEULIN → 5 347.80 €

Sté MOUREAU → 5 046.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents décide de retenir le devis de la Sté MOUREAU. Ces travaux seront programmés pour le budget 2022.

Panneaux électroniques

Ces panneaux seront installés aux carrefours qui vont être aménagés à Molinges et à Chassal.

Ils serviront de support d’information pour les administrés.

SIGNAUX GIROD → TTC 18 480.00 € - Fourniture et pose

Un dossier de subvention a été déposé auprès des services de l’État.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents décide de retenir le devis de la Sté SIGNAUX GIROD.

**C.A.F – Contrat Territorial Global**

Jusqu’à ce jour, la commune avait signé un Contrat Enfance Jeunesse – CEJ – avec la Caisse d’Allocations Familiales du Jura – un nouveau système sera mis en place et sera mené par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Ce sont les Francas qui encaisseront directement les subventions versées par la CAF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention.

**PASSAGE DES VEHICULES A MOTEUR DANS LES CHAMPS DE VAUX.**

En concertation avec les communes de VAUX Les SAINT-CLAUDE et JEURRE, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules à moteur sur le chemin rural « ancien chemin de Jeurre à Molinges), de la voie communale 2 et des chemins de desserte afférents, afin :

* D’assurer la sécurité et la tranquillité des promeneurs et des randonneurs à pied, à VTT,
* D’éviter l’érosion du chemin liée à sa fragilité, à la fréquentation des véhicules à moteur et sa dégradation qui nuit à la qualité des activités de loisirs et de promenade,
* De garantir la protection des paysages et de son environnement,
* D’éviter l’accès aux véhicules à moteur sur les parcelles à enjeux environnementaux,
* De limiter la destruction des milieux agricoles et/ou le dérangement des animaux domestiques,
* De préserver les milieux riches en biodiversité quant à la faune et à la flore sur ce secteur des communes,
* De préserver les sites Natura
* De préserver la ZNIEFF

La circulation des véhicules à moteur est interdite de manière permanente sur le chemin rural (ancien chemin de Jeurre à Molinges, ainsi que sur la voie communale 2 et les chemins de desserte afférents.

L’arrêté sera affiché en Mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

**C.C.A.S**

360 brioches ont été vendues cette année. – Merci à toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette opération.

Cette année encore, un colis sera distribué à toutes les personnes concernées.

**REMERCIEMENTS – SUBVENTIONS**

Le Secours catholique et l’Association de la Prévention Routière ont remercié le conseil municipal pour l’attribution d’une subvention.

**ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SIDEC a fait l’analyse et le chiffrage des différents scénarii, et propose de discuter de ce dossier au prochain conseil municipal.

**QUESTIONS DIVERSES**

Philippe CHAPOTOT → La salle des fêtes a été louée et plusieurs problèmes ont été soulevés

Un lave-main et un urinoir qui fuient - Les prises de courant dans la cuisine ne fonctionnent pas – Un néon serait cassé. Il sera souhaitable de vérifier avant toute location.

Jean-François DEMARCHI → La personne qui a loué nous a déjà signalé ces disfonctionnements après la location. Une intervention des employés sera programmée.

**CONTAINERS A VERRE A CHASSAL**

Le SICTOM n’a pas encore donné suite à notre demande d’intervention.

La Sté Flexhymétal est intervenue pour une réparation qui s’est avérée inutile – le système était H.S

**SUBVENTION A JURA-SUD FOOT**

Afin de pouvoir obtenir des subventions pour l’achat d’un nouveau mini-bus pour le déplacement des joueurs, Jura Sud demande à la Commune le versement d’une subvention de 4 000€. Ce montant sera déduit du montant de la subvention prévue pour 2022.

Le conseil municipal, accepte le principe, et autorise le maire à signer une attestation pour cette subvention.

La séance est levée à 20 H 37

Prochain conseil municipal - **LUNDI 8 NOVEMBRE 2021 À 19 H 00**